



Demission avec engagement sur l'honneur

Par **RADHI**, le **03/07/2010** à **12:30**

Bonjour,

Je voudrai savoir la valeur juridique d'un engagement sur l'honneur de non concurrence. Suite à une mauvaise entente avec mon employeur et les reproches qu'il m'a fait pour mauvaise gestion, il a excercé beaucoup de pression pour que je lui signe ma demission avec engagement de non concurrence pour une durée de deux ans. je précise qu'en contre partie il m'a avancé l'équivalent d'un an de salaire.

si je rejoint une société concurrente, qu'elles pourront etre les conséquences.

merci